[Imputation budgétaire] [Donnée 2] [Donnée 3] [Donnée 4]



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### Ministère de [...]

#### Arrêté n° [...]

### portant renouvellement de mise à disposition

## Le [La] ministre [...],

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre ler du livre V de la partie législative ;

Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions ;

Vu le [...];

(\*STATUT PARTICULIER DU CORPS/EF AUQUEL APPARTIENT L'INTÉRESSÉ(E)\*)

Vu l'avenant à la convention de mise à disposition auprès de : [organisme d'accueil] ;

Vu l'arrêté n° [...] en date du [...] portant mise à disposition de [M. / Mme] [Nom] [Prénom] ; [\*SELON LA SITUATION DE L'AGENT\*]

Vu l'arrêté n° [...] en date du [...] portant renouvellement de mise à disposition de [M. / Mme] [Nom] [Prénom].

[\*SELON LA SITUATION DE L'AGENT\*]

#### Arrêt[e]:

Article 1er : [M. / Mme] [Nom] [Prénom], [Grade/GEF], [Echelon], est maintenu[e] en situation de mise

à disposition [compensée, contre remboursement partiel, à titre gratuit], auprès de :

[Ministère d'accueil], à compter du [...] jusqu'au [...] inclus.

Article 2 : Dans cette position, l'intéressé[e] demeure dans son corps d'origine et continue d'être

rémunéré[e] sur la base du grade et de l'échelon qu'[il (elle)] détient dans ce corps.

Article 3 : L'intéressé[e] dispose d'un délai de deux mois, dans les conditions fixées aux articles R.

421-1 à R. 421-7 du code de justice administrative, à compter de la notification de la présente décision pour la contester devant la juridiction administrative territorialement

compétente.

La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application informatique

"Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : [Le directeur [La directrice] des ressources humaines du ministère de [...] est chargé[e] de

l'exécution du présent arrêté.]

Fait le (...)

Pour le [la] ministre et par délégation :

Pour le directeur [la directrice] des ressources humaines et par délégation :

[Fonction],

[Prénom + NOM]